

Enquête Publique Société Plattard – Port de Frans à Villefranche sur Saône (69)
du 11 janvier 2018 au 9 février 2018

Procès-Verbal de Synthèse du 12 février 2018

Hervé REYMOND Commissaire enquêteur

A) Objet du procès-verbal de synthèse :

Communiquer au porteur de projet la synthèse des observations écrites et orales recueillies au cours de l'enquête afin de lui permettre d'avoir une connaissance aussi complète que possible des préoccupations ou suggestions exprimées par le public au cours de l'enquête.

Les observations faites par les services de l'Etat et les collectivités ainsi que celles du commissaire enquêteur y sont également consignées.

Le porteur de projet devra produire sa réponse par écrit dans les 15 jours suivant la réception de ce procès-verbal.

B) Déroulement de l'enquête

- Aucuns problèmes d'organisation ou de tenue au cours des 4 permanences
- 12 visites pendant les permanences et les heures d'ouverture au public
- Observations écrites :
 - * 3 notées directement sur le registre d'enquête
 - * 7 transcrites sur des courriers remis lors des permanences et annexées au registre
 - * 3 transmises par courriers électroniques sur le site dédié de la préfecture et adressées au commissaire enquêteur par l'intermédiaire de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) également annexées au registre
- Observations orales : elles ont été prises en compte dans ce document en complément des courriers remis.
- 2 délibérations des communes : Frans (01) et Saint Bernard (01)

Toutes les observations ont été effectuées par des personnes riveraines des installations projetées : hameau des Pommières.

Le chapitre C ci-dessous prendra aussi en compte au point 2 les observations des services de l'Etat et autres services et au point 3 celles complémentaires du commissaire enquêteur.

C) Observations / Questions

1) Riverains

Les observations/questions écrites et orales des riverains ont été synthétisées et regroupées en 5 thématiques.

Au préalable, on notera une demande forte de la part des riverains, de l'association du quartier et de la ville de Villefranche sur Saône pour des échanges dans le temps avec la société Plattard portant sur la vie de l'exploitation : résultats d'analyses, contrôles, travaux en cours et en perspective...

1-1) Poussières

Un arrosage pour éviter les poussières a été mis en place pour le stockage situé sur la partie Sud du terrain ; il semble ne pas être utilisé ou très occasionnellement : pourquoi ne pas l'utiliser alors que les émissions des poussières sont très importantes au droit de cette zone.

De façon générale, le recours à l'arrosage des pistes et stockage devrait être plus systématique notamment en période sèche

- Les longueurs importantes des convoyeurs pour alimenter la centrale à béton et l'usine de fabrication des blocs peuvent entraîner des émissions importantes de poussières : qu'est-il prévu pour y remédier et comment s'assurer de l'efficacité de ces mesures.

1-2) Accès / Stockage / Trafic

- Quels accès emprunteront les différents véhicules (engins de chantier, camions...) pour se rendre sur la nouvelle implantation de l'installation de traitement de matériaux et sur la zone de stockage plus au Sud.

Le choix des accès impactera en effet l'environnement en termes de bruit, de poussières ; par ailleurs l'utilisation des accès actuels pourrait générer une zone de dangers pour les véhicules empruntant les voies publiques de circulation

- Le stockage zone Sud fortement générateur de poussières, ne peut-il pas être déplacé plus au Nord sur les zones de stockage existantes.

- Trafic routier : une augmentation est-elle prévue : si oui combien de camions supplémentaires par jour par rapport au nombre de camions par jour actuellement

- Circulation d'engins de chantier non autorisés car non immatriculés sur les voies publiques : quels remèdes sont envisagés

- Chemin du Débarcadère : une partie de ce chemin a été privatisée par la société Plattard.

Quelle convention ou autre autorisation permet cette privatisation

- Avec l'augmentation du trafic, une demande de meilleure signalisation et de protection routières est demandée (panneaux signalétiques, passages piétons...)

1-3) Réglementation

- La qualité du projet s'appuyant notamment sur l'application de l'arrêté préfectoral qui lui serait appliqué, comment peut-on être certain que cet arrêté sera respecté alors que l'exploitant montre des lacunes vis à vis de l'application des arrêtés actuels sur la qualité de l'eau (cf. aussi point 2-4 ci-après), le bruit, les poussières, les analyses, les contrôles

- Quels horaires de travail sont prévus pour chacune des 3 installations et si elle existe, quelle est la différence avec les horaires actuels

- Les limites d'implantation entre les tiers (habitations...) et les installations Plattard sont-elles bien respectées

1-4) Bruit

- Les résultats de l'étude de bruit repose sur une simulation pour apprécier notamment l'efficacité du bardage mis en place pour « isoler » l'installation de traitement des matériaux.

Quelles autres mesures sont prévues pour réduire sensiblement le bruit.

- Existe-t-il sur d'autres sites, des installations de traitement équivalentes ou autres éléments permettant de corroborer les résultats de l'étude de bruit

- Dispositions pour l'usine de fabrication des blocs : il arrive que certaines portes... restent ouvertes permettant la propagation du bruit à l'extérieur : quelles dispositions peuvent être prises pour remédier à ces dysfonctionnements certainement générateurs de bruit

- Quels seront les horaires de fonctionnement du traitement des matériaux par rapport aux horaires actuels

- L'actuelle centrale à béton reste bruyante et des vibrations dues au vibreur à béton sont toujours ressenties malgré les observations faites à l'entreprise : remèdes pouvant être apportés

1-5) Qualité de l'eau

- La figure 7 du document administratif est une photo aérienne du site.

Il y apparaît au niveau de la Saône et particulièrement au droit de la centrale à béton, une zone foncée étendue, plus ou moins allongée qui fait penser à une pollution des eaux pouvant provenir de rejets d'eaux insuffisamment traités.

Quelles sont donc les améliorations apportées aux stations de traitement des eaux des 3 installations devant éviter cette potentielle pollution

- Quelles sont les améliorations apportées au traitement des eaux superficielles

- Le raccordement des eaux usées (sanitaires...) au réseau d'assainissement communal est-il possible comme prévu au projet.

1-6) Impact visuel

Remise en cause du non impact visuel du site actuel et à venir avec le projet et sa tour de 24m de hauteur pour l'installation de traitement des matériaux.

Le dossier indique que le bâtiment qui vient d'être démoli avait une hauteur de 15m : confirmation de cette hauteur

2) Services de l'Etat / CCI /Département du Rhône/Agglo Villefranche Beaujolais

2-1) Direction Départementale des Territoires du Rhône (DDTR)

- Demande d'inscription dans le futur arrêté préfectoral des mesures prévues dans la notice d'incidence sur les milieux naturels pour renforcer leur mise en place et leur contrôlabilité à savoir :

* l'adaptation de la phase de démolition au calendrier biologique des espèces soit entre septembre et février

* la conservation des alignements d'arbres et des haies présents en limite de site avec le renforcement des haies dans sa limite Sud

* la limitation des espèces invasives et la non utilisation des produits phytosanitaires

- Se renseigner auprès de la DREAL/SEHN pour la procédure de dérogation à la protection stricte des espèces protégées

2-2) Direction Régionale des Affaires Culturelles

Pas de prescription d'archéologie préventive.

2-3) Institut National de l'Origine et de la Qualité

Pas d'opposition au projet.

2-4) Agence Régionale de Santé (ARS)

- Avis favorable sous les réserves suivantes :

*,les réseaux intérieurs ne doivent pas pouvoir perturber le fonctionnement du réseau auquel ils sont raccordés (phénomènes de retour d'eau) ou engendrer une contamination de l'eau distribuée dans les installations privées de distributions (guide technique réseaux d'eau destinés à la consommation humaine à l'intérieur des bâtiments CSTB 2003).

* absence de communication entre le réseau d'eau public et le réseau d'eau provenant de ressources privées.

* les réseaux d'eau industrielle doivent être identifiés ainsi que les réservoirs et les points de puisage

Les dispositions prévues répondent-elles à ces 3 points ?

* établir un bilan sur les 5 dernières années concernant la qualité des eaux rejetées à la Saône et dans le réseau public d'assainissement au regard des valeurs limites d'émissions réglementaires (obligation de surveillance dans les arrêtés préfectoraux, autorisation de déversement des eaux usées non domestiques dans le réseau public d'assainissement...).

Cette demande est formulée du fait de l'absence de ces données dans le dossier

* surveillance régulière (par exemple annuelle) des poussières inhalables à réaliser sur et autour du site, notamment à l'entrée du hameau des Pommières.

Cette demande est formulée du fait de l'absence d'information sur l'efficacité réelle des mesures prises pour limiter les poussières et de la proximité des habitations.

L'ARS émet une observation complémentaire sur les émissions de poussières regrettant que les émissions futures suite à la mise en service des nouvelles installations ne soient pas évaluées au regard des valeurs limites réglementaires et que les moyens de surveillance ne soient pas définis.

Qu'en est-il ?

2-5) Conseil Départemental du Rhône

Au titre des Routes, le Conseil Départemental du Rhône n'a pas de remarques particulières.

2-6) Chambre d'Industrie et du Commerce Beaujolais

La CCI Beaujolais émet un avis favorable au projet de l'établissement Plattard car il porte sur la modernisation de ses installations et elle l'encourage à développer ses activités sur ce site.

2-7) Agglo Villefranche Beaujolais

- Cette collectivité souhaite que l'entreprise Plattard prenne soin des aménagements paysagers et architecturaux pour intégrer au mieux la tour de concassage notamment (24m de hauteur), distante de 200m et impactant visuellement la future halte fluviale tournée vers le tourisme.

Pour elle, ces aménagements peuvent porter sur la couleur du bardage, la réalisation d'une fresque..

- Elle souhaite également que l'impact sonore des nouveaux équipements de traitement des granulats soit bien pris en compte et que la flore existante soit préservée.

- Ce voisinage entre le projet de la société Plattard et celui de la halte fluviale a été soulevé également par un riverain.

- Le dossier et notamment la notice d'incidence, ne font pas état de cette halte fluviale.

2-8) Avis des conseils municipaux

Les mairies de Frans (01) et de Saint Bernard (01) ont donné un avis favorable à l'unanimité.

3) Questions complémentaires du commissaire enquêteur

3-1) Riverains

- Quelle information a été faite auprès des riverains du site et des industriels autour de ce projet

- Des plaintes liées à l'exploitation ont déjà été soumises à l'entreprise par les riverains : sur quels thèmes portaient-elles et quelles suites y ont été apportées

- Des analyses sur la qualité de l'air et des mesures de bruit ont été réalisées entre mars et juin 2017 : les résultats semblent ne pas avoir été présentés lors de rencontres avec les riverains

- La nouvelle installation devant avoir une hauteur importante, quelles dispositions sont prévues au niveau de l'éclairage pour ne pas impacter le voisinage proche

3-2) Accès / Stockage / Trafic

- Réaliser un descriptif (tableau et/ou schéma...) pour préciser :

* les tonnages entrants avec leur provenance et leur mode d'approvisionnement (barge, camions..)

* les tonnages sortants avec leur destination (usage interne, marchés extérieurs...) et leur mode d'expédition

* la localisation des stockages : de l'usine à blocs, des matériaux entrants, de ceux issus de la nouvelle installation de traitement, ...

* la présence ou non d'un stockage au Sud de la future installation de traitement des matériaux

- Donner globalement la variation actuelle/future des tonnages entrants et des tonnages traités par la nouvelle installation de traitement

3-3) Réglementation

- Les rubriques 2640 (colorants, pigments...) et 2662 (matières plastiques...), n'apparaissent plus dans la nouvelle demande : pourquoi
- Quelle est la raison de l'augmentation de la puissance installée pour l'installation de traitement des matériaux qui passe de 450 à 1400kW

3-4) Bruit

- Usine à blocs : une insonorisation y a été réalisée : à quelle date son efficacité a-t-elle été vérifiée
- Etude de bruit/modélisation : en page 79 de la notice d'incidence, il est indiqué que la modélisation prend en compte la présence des bandes transporteuses. En revanche on ne retrouve pas cette prise en compte dans le tableau des pages 79 à 81 : qu'en est-il en réalité.
- Si les performances annoncées par les études de simulations n'étaient pas obtenues, quelles dispositions seraient prises pour les atteindre.

3-5) Eau

- Analyse des eaux :
 - * date des dernières campagne d'analyses
 - * des dépassements ont-ils été relevés lors des dernières analyses d'eau par rapport aux normes fixées par les arrêtés ; si oui quelles actions ont été engagées
- Gestion des eaux :
 - * volume journalier actuel et à venir des eaux traitées rejetées dans la Saône et leur provenance
 - * volume journalier actuel et à venir des eaux non traitées rejetées dans la Saône et leur provenance
- Une amélioration du traitement des eaux de la centrale béton est-elle prévue.

3-6) Organisation

- Une autre localisation et/ou une autre organisation des installations sur ce site auraient-elles moins d'impact notamment au niveau du bruit et des poussières. Cette demande a également été faite par les riverains.

Cette question concerne plus particulièrement l'implantation de l'installation de traitement des matériaux.

La possibilité de l'implanter à proximité immédiate de l'installation existante a-t-elle été étudiée car elle permettrait :

- * la continuité de l'exploitation pendant les travaux
- * le maintien de la distance d'éloignement actuel par rapport aux riverains profitant d'autant plus alors des améliorations attendues du projet sur le bruit et les poussières
- * de minimiser les grandes longueurs de convoyeurs prévues pour alimenter la centrale à béton et l'usine à blocs possibles sources de bruit et poussières.

3-7) Divers

- Investissement global de l'opération/création d'emplois
- Préciser l'emprise au sol et la hauteur de :
 - * la nouvelle installation de traitement des matériaux en indiquant, si elle est différente, l'emprise totale et l'emprise bâtie/couverte
 - * l'ancien bâtiment qui vient d'être démolie pour permettre la construction de cette nouvelle installation
- Quel type de fondations est prévu pour ancrer la nouvelle installation et lui permettre notamment de résister en cas de crues.

D) Annexes

- Copie des observations inscrites sur le registre
- Copie des courriers et mails reçus
- Copie des avis et des observations des services de l'Etat, des Collectivités, de la CCI, de l'Agglo Villefranche Beaujolais.

Document réalisé en 2 exemplaires :

- un exemplaire remis en mains propres au porteur du projet
- un exemplaire restant au commissaire enquêteur

Le 12 février 2018

Hervé REYMOND / Commissaire enquêteur

Le Porteur du Projet